



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 87569

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la situation des titulaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) qui ne peuvent bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU). Il lui demande, en conséquence, les mesures que son ministère compte prendre afin de remédier à cette inégalité dans la mesure où les titulaires d'un contrat d'avenir sont éligibles à la CMU.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87569

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9625

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)